

Six conseillers municipaux ont démissionné du conseil municipal de CANALS entre le 1^{er} et le 6 mai 2021.

Le conseil municipal ayant perdu le tiers de ses membres suite à ces démissions, il est nécessaire de procéder à des élections complémentaires partielles en vue de pourvoir les six sièges de conseillers municipaux vacants.

Ces élections auront lieu le dimanche 12 septembre 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 19 septembre 2021.

Une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats.

Elle sera déposée à la préfecture de Tarn-et-Garonne, 2 Allée de l'Empereur à Montauban (contacts : 05 63 22 82 27 ou 05 63 22 82 29), aux jours et horaires suivants :

- les 19, 20, 23, 24 et 25 août 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ;
- le jeudi 26 août 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Il en sera délivré récépissé.

La liste électorale de la commune qui sera utilisée pour cette élection est extraite du répertoire électoral unique et permanent. Chaque nouvel électeur a la possibilité de s'inscrire sur cette liste jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin, soit le 6 août 2021 au plus tard.